Tableaux du rendement des composites de la

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dix exercices clos le 31 mars 2013

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Frederick Square
77, rue Westmorland, suite 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Place Marven's
One Factory Lane
Boîte postale 827
Moncton (NB) E1C 8N6
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499

Édifice Harbour
133, rue Prince William, suite 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS SUR LES TABLEAUX DU RENDEMENT DES COMPOSITES

Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons examiné la conformité de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick aux exigences en matière d'établissement des composites selon les GIPS (*Global Investment Performance Standards*) du CFA Institute à l'échelle de l'entité pour la période de 10 exercices close le 31 mars 2013. Nous avons également examiné si la SGPNB a élaboré des processus et des procédures pour calculer et présenter le rendement des composites conformément aux GIPS au 31 mars 2013. Nous avons également examiné le tableau du rendement des composites pour le total des actifs sous gestion pour la période de 10 exercices close le 31 mars 2013 ainsi que les tableaux supplémentaires du rendement des composites pour la période de 10 exercices close le 31 mars 2013 suivants (collectivement, les « tableaux ») :

- Caisse de retraite dans les services publics
- Caisse de retraite des enseignants
- Caisse de retraite des juges

La responsabilité de la conformité aux GIPS, de l'élaboration des processus et des procédures et de la préparation des tableaux ci-joints incombe à la direction de la SGPNB. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion en nous fondant sur notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que la société s'est conformée aux GIPS. Par conséquent, notre audit a compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des processus et procédures susmentionnés de la SGPNB et l'application des procédures d'examen selon les GIPS, y compris les procédures pour un examen ciblé du rendement et les autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, la SGPNB, à tous les égards importants :

- s'est conformée aux exigences en matière d'établissement des composites selon les GIPS à l'échelle de l'entité pour la période de 10 exercices close le 31 mars 2013;
- a élaboré des processus et des procédures pour calculer et présenter le rendement des composites conformément aux GIPS au 31 mars 2013.

De plus, à notre avis, les tableaux ci-joints, à tous les égards importants, sont présentés conformément aux GIPS.

Le présent rapport ne s'applique à aucune présentation des composites de la SGPNB autre que celle des tableaux ci-joints.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Le 4 juin 2013
Fredericton, Canada

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Total des actifs sous gestion

Tableaux du rendement des composites

Dix exercices clos le 31 mars 2013

Exercice clos le	Rendement brut de l'indice composites %	Rendement de l'indice de référence %	Écart-type* des composites %	Écart-type* de l'indice de référence %	Total des actifs sous gestion $	%
					(en millions de dollars)	
31 mars 2013	9,08	8,27	4,34	4,56	10 100,0	100,00
31 mars 2012	5,00	4,44	5,09	5,30	9 405,5	100,00
31 mars 2011	10,42	9,88	10,13	10,43	9 085,8	100,00
31 mars 2010	19,94	20,10	10,19	10,43	8 333,8	100,00
31 mars 2009	(18,34)	(18,58)			7 026,0	100,00
31 mars 2008	0,79	0,52			8 693,7	100,00
31 mars 2007	8,68	8,00			8 708,3	100,00
31 mars 2006	15,87	15,78			8 089,5	100,00
31 mars 2005	8,51	8,14			7 046,1	100,00
31 mars 2004	25,27	24,96			6 556,0	100,00

* Les GIPS exigent la présentation de l'écart-type ex-post annualisé pour trois exercices en utilisant les rendements mensuels de l'écart-type des composites et de l'écart-type de référence, pour les périodes closes à compter du 1er janvier 2011. La Société a adopté de façon proactive ces exigences pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Total des actifs sous gestion

Tableau du rendement des composites – par catégorie d'actifs

Dix exercices clos le 31 mars 2013

Exercice clos le		Rendement brut de l'indice composites %	Actions %	Placements non traditionnels %	Obligations nominales %	Actifs indexés sur l'inflation %	Actifs à court terme %	Couverture par superposition de devises* %
31 mars 2013	Rendement	9,08	12,10	10,46	4,53	2,35	1,47	–
	Indice de référence de la catégorie	8,27	11,01	10,28	4,30	2,09	1,02	–
	Pourcentage visé des actifs	100	50	14	26	9	1	–
31 mars 2012	Rendement	5,00	(2,45)	10,12	10,01	16,17	1,33	–
	Indice de référence de la catégorie	4,44	(2,72)	6,69	9,99	16,41	0,94	–
	Pourcentage visé des actifs	100	46	15	28	9	2	–
31 mars 2011	Rendement	10,42	13,74	9,87	5,40	10,80	1,11	–
	Indice de référence de la catégorie	9,88	13,59	7,76	5,03	10,59	0,77	–
	Pourcentage visé des actifs	100	46	15	28	9	2	–
31 mars 2010	Rendement	19,94	31,61	12,91	4,12	12,07	1,38	1,89
	Indice de référence de la catégorie	20,10	31,59	20,09	1,67	10,47	0,33	1,89
	Pourcentage visé des actifs	100	47	15	26	9	3	–
31 mars 2009	Rendement	(18,34)	(30,37)	(19,05)	5,19	(1,30)	2,79	(2,39)
	Indice de référence de la catégorie	(18,58)	(30,60)	(21,68)	6,39	(0,78)	2,40	(2,39)
	Pourcentage visé des actifs	100	45	17	27	9	2	–
31 mars 2008	Rendement	0,79	(4,69)	5,13	6,98	5,90	4,65	–
	Indice de référence de la catégorie	0,52	(4,93)	1,34	6,99	6,38	4,61	–
	Pourcentage visé des actifs	100	47	13	28	10	2	–
31 mars 2007	Rendement	8,68	12,28	11,57	5,69	0,10	4,27	–
	Indice de référence de la catégorie	8,00	12,35	7,54	5,33	0,04	4,19	–
	Pourcentage visé des actifs	100	44	11	30	12	3	–
31 mars 2006	Rendement	15,87	27,23	12,84	5,09	11,78	3,01	–
	Indice de référence de la catégorie	15,78	27,82	12,43	4,93	11,77	2,84	–
	Pourcentage visé des actifs	100	39	16	30	12	3	–
31 mars 2005	Rendement	8,51	11,84	6,72	5,28	11,32	2,46	–
	Indice de référence de la catégorie	8,14	11,50	6,38	5,01	10,68	2,22	–
	Pourcentage visé des actifs	100	39	16	30	12	3	–
31 mars 2004	Rendement	25,27	39,26	26,64	10,27	15,42	3,04	–
	Indice de référence de la catégorie	24,96	38,03	31,84	10,10	15,27	2,97	–
	Pourcentage visé des actifs	100	47	12	27	12	2	–

* La catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises a été constituée le 1er avril 2008. Le rendement des couvertures par superposition de devises correspond au rendement des fonds en fiducie à participation unitaire distincts créés dans le but d'effectuer des opérations de couverture de change pour le compte des clients. Le 30 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises. La couverture du risque de change demeure permise.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Total des actifs sous gestion

Tableau supplémentaire du rendement des composites – par catégorie d'actifs

Chiffres annualisés pour les périodes indiquées

Période		Rendement brut de l'indice composites %	Actions %	Placements non traditionnels %	Obligations nominales %	Actifs indexés sur l'inflation %	Actifs à court terme %	Couverture par super-position de devises* %
10 ans	Rendement	7,89	9,23	8,13	6,24	8,29	2,54	–
	Indice de référence de la catégorie	7,51	8,94	7,44	5,95	8,14	2,22	_
9 ans	Rendement	6,11	6,32	6,25	5,80	7,53	2,49	–
	Indice de référence de la catégorie	5,73	6,11	5,02	5,50	7,37	2,14	_
8 ans	Rendement	5,82	5,65	6,19	5,86	7,07	2,49	_
	Indice de référence de la catégorie	5,43	5,46	4,86	5,56	6,96	2,13	_
7 ans	Rendement	4,46	2,88	5,27	5,97	6,41	2,42	_
	Indice de référence de la catégorie	4,03	2,60	3,82	5,65	6,29	2,02	_
6 ans	Rendement	3,77	1,39	4,26	6,02	7,50	2,11	_
	Indice de référence de la catégorie	3,39	1,06	3,21	5,70	7,37	1,67	_
5 ans	Rendement	4,37	2,65	4,08	5,83	7,82	1,61	(0,11)
	Indice de référence de la catégorie	3,97	2,30	3,58	5,44	7,57	1,09	(0,11)
4 ans	Rendement	10,98	13,11	10,83	5,99	10,23	1,32	0,47
	Indice de référence de la catégorie	10,53	12,71	11,08	5,21	9,77	0,76	0,47
3 ans	Rendement	8,14	7,54	10,15	6,62	9,62	1,30	_
	Indice de référence de la catégorie	7,51	7,05	8,23	6,41	9,54	0,91	–
2 ans	Rendement	7,02	4,57	10,29	7,24	9,04	1,40	_
	Indice de référence de la catégorie	6,34	3,92	8,47	7,11	9,02	0,98	_
1 an	Rendement	9,08	12,10	10,46	4,53	2,35	1,47	_
	Indice de référence de la catégorie	8,27	11,01	10,28	4,30	2,09	1,02	_

* La catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises a été constituée le 1er avril 2008. Le rendement des couvertures par superposition de devises correspond au rendement des fonds en fiducie à participation unitaire distincts créés dans le but d'effectuer des opérations de couverture de change pour le compte des clients. Le 30 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises. La couverture du risque de change demeure permise.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Caisse de retraite dans les services publics (FRSP)

Tableau supplémentaire du rendement des composites – total de la Caisse (*note 3*)
Dix exercices clos le 31 mars 2013

Exercice clos le	Rendement brut de LPRSP %	Rendement de l'indice de référence %	Écart-type* des composites %	Écart-type* de l'indice de référence %	Total des actifs sous gestion $	%
					(en millions de dollars)	
31 mars 2013	9,10	8,27	4,39	4,61	5 618,5	55,63
31 mars 2012	4,83	4,28	5,13	5,34	5 218,2	55,48
31 mars 2011	10,42	9,88	10,16	10,44	5 032,2	55,39
31 mars 2010	19,90	20,05	10,22	10,44	4 592,5	55,11
31 mars 2009	(18,43)	(18,65)			3 844,8	54,72
31 mars 2008	0,76	0,48			4 724,0	54,34
31 mars 2007	8,77	8,08			4 701,1	53,98
31 mars 2006	16,05	15,96			4 333,4	53,57
31 mars 2005	8,53	8,17			3 745,4	53,16
31 mars 2004	25,51	25,21			3 456,0	52,72

* Les GIPS exigent la présentation de l'écart-type ex-post annualisé pour trois exercices en utilisant les rendements mensuels de l'écart-type des composites et de l'indice de référence, pour les périodes closes à compter du 1er janvier 2011. La Société a adopté de façon anticipée ces exigences pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Caisse de retraite dans les services publics

Tableau supplémentaire du rendement des composites – par catégorie d'actifs (*note 3*)

Dix exercices clos le 31 mars 2013

Exercice clos le		Rendement brut de LPRSP %	Actions %	Placements non traditionnels %	Obligations nominales %	Actifs indexés sur l'inflation %	Actifs à court terme %	Couverture par superposition de devises* %
31 mars 2013	Rendement	9,10	12,08	10,27	4,55	2,35	1,47	_
	Indice de référence de la catégorie	8,27	11,00	10,00	4,33	2,09	1,02	_
	Pourcentage visé des actifs	100	51	14	25	9	1	_
31 mars 2012	Rendement	4,83	(2,47)	9,84	10,01	16,18	1,33	_
	Indice de référence de la catégorie	4,28	(2,73)	6,41	9,99	16,41	0,94	_
	Pourcentage visé des actifs	100	47	14	28	9	2	_
31 mars 2011	Rendement	10,42	13,74	9,59	5,40	10,80	1,11	_
	Indice de référence de la catégorie	9,88	13,59	7,37	5,03	10,59	0,77	_
	Pourcentage visé des actifs	100	47	14	28	9	2	_
31 mars 2010	Rendement	19,90	31,61	11,67	4,12	12,07	1,38	1,87
	Indice de référence de la catégorie	20,05	31,60	18,82	1,67	10,47	0,33	1,87
	Pourcentage visé des actifs	100	47	15	26	9	3	_
31 mars 2009	Rendement	(18,43)	(30,40)	(18,48)	5,19	(1,30)	2,79	(2,36)
	Indice de référence de la catégorie	(18,65)	(30,60)	(21,05)	6,39	(0,78)	2,40	(2,36)
	Pourcentage visé des actifs	100	46	16	27	9	2	_
31 mars 2008	Rendement	0,76	(4,67)	5,57	6,98	5,90	4,65	_
	Indice de référence de la catégorie	0,48	(4,92)	1,34	6,99	6,38	4,61	_
	Pourcentage visé des actifs	100	48	12	28	10	2	_
31 mars 2007	Rendement	8,77	12,28	11,57	5,69	0,10	4,27	_
	Indice de référence de la catégorie	8,08	12,35	7,54	5,33	0,04	4,19	_
	Pourcentage visé des actifs	100	45	11	29	11	3	_
31 mars 2006	Rendement	16,05	27,23	12,85	5,10	11,78	3,01	_
	Indice de référence de la catégorie	15,96	27,82	12,43	4,93	11,77	2,84	_
	Pourcentage visé des actifs	100	40	16	30	11	3	_
31 mars 2005	Rendement	8,53	11,83	6,72	5,28	11,32	2,46	_
	Indice de référence de la catégorie	8,17	11,49	6,38	5,01	10,68	2,22	_
	Pourcentage visé des actifs	100	40	16	30	11	3	_
31 mars 2004	Rendement	25,51	39,27	26,64	10,27	15,42	3,04	_
	Indice de référence de la catégorie	25,21	38,06	31,84	10,10	15,27	2,97	_
	Pourcentage visé des actifs	100	48	12	27	11	2	_

* La catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises a été constituée le 1er avril 2008. Le rendement des couvertures par superposition de devises correspond au rendement des fonds en fiducie à participation unitaire distincts créés dans le but d'effectuer des opérations de couverture de change pour le compte des clients. Le 30 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises. La couverture du risque de change demeure permise.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Caisse de retraite dans les services publics

Tableau supplémentaire du rendement des composites – par catégorie d'actifs (*note 3*)

Chiffres annualisés pour les périodes indiquées

Période		Rendement brut de LPRSP %	Actions %	Placements non traditionnels %	Obligations nominales %	Actifs indexés sur l'inflation %	Actifs à court terme %	Couverture par superposition de devises* %
10 ans	Rendement	7,90	9,22	8,06	6,24	8,30	2,54	–
	Indice de référence de la catégorie	7,53	8,94	7,32	5,95	8,14	2,22	_
9 ans	Rendement	6,11	6,31	6,17	5,80	7,53	2,49	–
	Indice de référence de la catégorie	5,72	6,11	4,89	5,50	7,37	2,14	_
8 ans	Rendement	5,81	5,64	6,10	5,87	7,07	2,49	_
	Indice de référence de la catégorie	5,42	5,45	4,71	5,56	6,96	2,13	_
7 ans	Rendement	4,42	2,87	5,17	5,98	6,41	2,42	_
	Indice de référence de la catégorie	4,00	2,60	3,65	5,65	6,29	2,02	_
6 ans	Rendement	3,71	1,38	4,14	6,02	7,50	2,11	_
	Indice de référence de la catégorie	3,33	1,05	3,01	5,70	7,37	1,67	_
5 ans	Rendement	4,31	2,64	3,86	5,83	7,82	1,61	(0,11)
	Indice de référence de la catégorie	3,91	2,29	3,35	5,45	7,57	1,09	(0,11)
4 ans	Rendement	10,93	13,10	10,34	5,99	10,23	1,32	0,46
	Indice de référence de la catégorie	10,47	12,71	10,54	5,21	9,77	0,76	0,46
3 ans	Rendement	8,09	7,53	9,90	6,63	9,63	1,30	_
	Indice de référence de la catégorie	7,45	7,04	7,92	6,42	9,54	0,91	_
2 ans	Rendement	6,94	4,55	10,05	7,25	9,05	1,40	_
	Indice de référence de la catégorie	6,26	3,91	8,19	7,12	9,02	0,98	_
1 an	Rendement	9,10	12,08	10,27	4,55	2,35	1,47	_
	Indice de référence de la catégorie	8,27	11,00	10,00	4,33	2,09	1,02	_

* La catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises a été constituée le 1er avril 2008. Le rendement des couvertures par superposition de devises correspond au rendement des fonds en fiducie à participation unitaire distincts créés dans le but d'effectuer des opérations de couverture de change pour le compte des clients. Le 30 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises. La couverture du risque de change demeure permise.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Caisse de retraite des enseignants (FRE)

Tableau supplémentaire du rendement des composites – total de la Caisse (*note 3*)

Dix exercices clos le 31 mars 2013

Exercice clos le	Rendement brut de FRE %	Rendement de l'indice de référence %	Écart-type* du portefeuille %	Écart-type* de l'indice de référence %	Les actifs sous gestion de FRE $	%
					(en millions de dollars)	
31 mars 2013	9,07	8,27	4,27	4,50	4 448,0	44,04
31 mars 2012	5,21	4,64	5,04	5,26	4 156,3	44,19
31 mars 2011	10,41	9,88	10,10	10,42	4 024,1	44,29
31 mars 2010	19,99	20,17	10,17	10,42	3 713,9	44,56
31 mars 2009	(18,24)	(18,51)			3 157,8	44,94
31 mars 2008	0,83	0,56			3 941,1	45,33
31 mars 2007	8,58	7,90			3 978,2	45,68
31 mars 2006	15,67	15,58			3 728,6	46,09
31 mars 2005	8,47	8,10			3 276,1	46,49
31 mars 2004	24,98	24,68			3 076,4	46,92

* Les GIPS exigent la présentation de l'écart-type ex-post annualisé pour trois exercices en utilisant les rendements mensuels de l'écart-type des composites et de l'indice de référence, pour les périodes closes à compter du 1er janvier 2011. La Société a adopté de façon proactive ces exigences pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Caisse de retraite des enseignants

Tableau supplémentaire du rendement des composites – par catégorie d'actifs (*note 3*)

Dix exercices clos le 31 mars 2013

Exercice clos le		Rendement brut de FRE %	Actions %	Placements non traditionnels %	Obligations nominales %	Actifs indexés sur l'inflation %	Actifs à court terme %	Couverture par superposition de devises* %
31 mars 2013	Rendement	9,07	12,13	10,68	4,50	2,35	1,47	_
	Indice de référence de la catégorie	8,27	11,03	10,61	4,28	2,09	1,02	_
	Pourcentage visé des actifs	100	49	15	26	9	1	_
31 mars 2012	Rendement	5,21	(2,44)	10,44	10,01	16,18	1,33	_
	Indice de référence de la catégorie	4,64	(2,71)	7,00	9,98	16,41	0,94	_
	Pourcentage visé des actifs	100	45	15	28	10	2	_
31 mars 2011	Rendement	10,41	13,75	10,19	5,40	10,80	1,11	_
	Indice de référence de la catégorie	9,88	13,58	8,21	5,03	10,59	0,77	_
	Pourcentage visé des actifs	100	45	15	28	10	2	_
31 mars 2010	Rendement	19,99	31,61	14,36	4,12	12,07	1,38	1,93
	Indice de référence de la catégorie	20,17	31,56	21,57	1,67	10,47	0,33	1,93
	Pourcentage visé des actifs	100	45	16	26	10	3	_
31 mars 2009	Rendement	(18,24)	(30,33)	(19,72)	5,19	(1,30)	2,79	(2,43)
	Indice de référence de la catégorie	(18,51)	(30,59)	(22,40)	6,39	(0,78)	2,40	(2,43)
	Pourcentage visé des actifs	100	44	17	27	10	2	_
31 mars 2008	Rendement	0,83	(4,72)	4,65	6,98	5,90	4,65	_
	Indice de référence de la catégorie	0,56	(4,94)	1,34	6,99	6,38	4,61	_
	Pourcentage visé des actifs	100	46	13	28	10	2	_
31 mars 2007	Rendement	8,58	12,28	11,57	5,69	0,10	4,27	_
	Indice de référence de la catégorie	7,90	12,35	7,54	5,33	0,04	4,19	_
	Pourcentage visé des actifs	100	43	11	30	12	3	_
31 mars 2006	Rendement	15,67	27,22	12,82	5,09	11,78	3,01	_
	Indice de référence de la catégorie	15,58	27,83	12,43	4,93	11,77	2,84	_
	Pourcentage visé des actifs	100	38	16	31	12	3	_
31 mars 2005	Rendement	8,47	11,85	6,71	5,28	11,32	2,46	_
	Indice de référence de la catégorie	8,10	11,51	6,38	5,01	10,68	2,22	_
	Pourcentage visé des actifs	100	38	16	31	12	3	_
31 mars 2004	Rendement	24,98	39,24	26,63	10,26	15,42	3,04	_
	Indice de référence de la catégorie	24,68	38,00	31,84	10,10	15,27	2,97	_
	Pourcentage visé des actifs	100	46	12	28	12	2	_

* La catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises a été constituée le 1er avril 2008. Le rendement des couvertures par superposition de devises correspond au rendement des fonds en fiducie à participation unitaire distincts créés dans le but d'effectuer des opérations de couverture de change pour le compte des clients. Le 30 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises. La couverture du risque de change demeure permise.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Caisse de retraite des enseignants

Tableau supplémentaire du rendement des composites – par catégorie d'actifs (*note 3*)

Chiffres annualisés pour les périodes indiquées

Période		Rendement brut de FRE %	Actions %	Placements non traditionnels %	Obligations nominales %	Actifs indexés sur l'inflation %	Actifs à court terme %	Couverture par super-position de devises* %
10 ans	Rendement	7,87	9,23	8,21	6,23	8,30	2,54	–
	Indice de référence de la catégorie	7,50	8,94	7,58	5,95	8,14	2,22	_
9 ans	Rendement	6,13	6,33	6,34	5,79	7,53	2,49	–
	Indice de référence de la catégorie	5,74	6,11	5,18	5,49	7,37	2,14	_
8 ans	Rendement	5,84	5,66	6,29	5,86	7,07	2,49	_
	Indice de référence de la catégorie	5,45	5,46	5,03	5,55	6,96	2,13	_
7 ans	Rendement	4,50	2,89	5,39	5,97	6,41	2,42	_
	Indice de référence de la catégorie	4,08	2,60	4,01	5,64	6,29	2,02	_
6 ans	Rendement	3,83	1,40	4,39	6,02	7,50	2,11	_
	Indice de référence de la catégorie	3,45	1,06	3,43	5,69	7,37	1,67	_
5 ans	Rendement	4,45	2,67	4,34	5,82	7,82	1,61	(0,11)
	Indice de référence de la catégorie	4,04	2,30	3,86	5,44	7,57	1,09	(0,11)
4 ans	Rendement	11,04	13,12	11,40	5,98	10,23	1,32	0,48
	Indice de référence de la catégorie	10,59	12,72	11,71	5,20	9,77	0,76	0,48
3 ans	Rendement	8,21	7,56	10,44	6,61	9,63	1,30	_
	Indice de référence de la catégorie	7,57	7,05	8,60	6,40	9,54	0,91	_
2 ans	Rendement	7,12	4,59	10,56	7,22	9,05	1,40	_
	Indice de référence de la catégorie	6,44	3,94	8,79	7,09	9,02	0,98	_
1 an	Rendement	9,07	12,13	10,68	4,50	2,35	1,47	_
	Indice de référence de la catégorie	8,27	11,03	10,61	4,28	2,09	1,02	_

* La catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises a été constituée le 1er avril 2008. Le rendement des couvertures par superposition de devises correspond au rendement des fonds en fiducie à participation unitaire distincts créés dans le but d'effectuer des opérations de couverture de change pour le compte des clients. Le 30 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises. La couverture du risque de change demeure permise.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Caisse de retraite des juges

Tableau supplémentaire du rendement des composites – total de la Caisse (*note 3*)

Dix exercices clos le 31 mars 2013

Exercice clos le	Rendement brut de FRJ %	Rendement de l'indice de référence %	Écart-type* du portefeuille %	Écart-type* de l'indice de référence %	Les actifs sous gestion de FRJ $	Les actifs sous gestion de FRJ %
					(en millions de dollars)	
31 mars 2013	9,09	8,26	4,38	4,62	33,4	0,33
31 mars 2012	4,84	4,28	5,12	5,34	31,1	0,33
31 mars 2011	10,43	9,88	10,16	10,46	29,5	0,32
31 mars 2010	19,88	20,06	10,23	10,46	27,3	0,33
31 mars 2009	(18,46)	(18,70)			23,4	0,34
31 mars 2008	0,76	0,48			28,7	0,33
31 mars 2007	8,77	8,08			29,0	0,33
31 mars 2006	16,68	16,58			27,5	0,34
31 mars 2005	8,89	8,51			24,6	0,35
31 mars 2004	27,05	26,70			23,6	0,36

* Les GIPS exigent la présentation de l'écart-type ex-post annualisé pour trois exercices en utilisant les rendements mensuels de l'écart-type des composites et de l'indice de référence, pour les périodes closes à compter du 1er janvier 2011. La Société a adopté de façon proactive ces exigences pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Caisse de retraite des juges

Tableau supplémentaire du rendement des composites – par catégorie d'actifs (*note 3*)

Dix exercices clos le 31 mars 2013

Exercice clos le		Rendement brut de FRJ %	Actions %	Placements non traditionnels %	Obligations nominales %	Actifs indexés sur l'inflation %	Actifs à court terme %	Couverture par superposition de devises* %
31 mars 2013	Rendement	9,09	12,07	10,28	4,55	2,35	1,47	_
	Indice de référence de la catégorie	8,26	10,98	10,05	4,32	2,09	1,02	_
	Pourcentage visé des actifs	100	51	14	25	9	1	_
31 mars 2012	Rendement	4,84	(2,48)	9,90	10,01	16,17	1,33	_
	Indice de référence de la catégorie	4,28	(2,75)	6,39	9,99	16,41	0,94	_
	Pourcentage visé des actifs	100	47	14	28	9	2	_
31 mars 2011	Rendement	10,43	13,75	9,63	5,40	10,80	1,11	_
	Indice de référence de la catégorie	9,88	13,61	7,38	5,03	10,59	0,77	_
	Pourcentage visé des actifs	100	47	14	28	9	2	_
31 mars 2010	Rendement	19,88	31,62	11,50	4,12	12,07	1,39	1,89
	Indice de référence de la catégorie	20,06	31,61	18,77	1,67	10,47	0,33	1,89
	Pourcentage visé des actifs	100	47	15	26	9	3	_
31 mars 2009	Rendement	(18,46)	(30,36)	(18,46)	5,19	(1,30)	2,79	(2,40)
	Indice de référence de la catégorie	(18,70)	(30,60)	(21,04)	6,39	(0,78)	2,40	(2,40)
	Pourcentage visé des actifs	100	46	16	27	9	2	_
31 mars 2008	Rendement	0,76	(4,67)	5,57	6,98	5,90	4,65	_
	Indice de référence de la catégorie	0,48	(4,92)	1,34	6,99	6,38	4,61	_
	Pourcentage visé des actifs	100	48	12	28	10	2	_
31 mars 2007	Rendement	8,77	12,28	11,58	5,69	0,10	4,27	_
	Indice de référence de la catégorie	8,08	12,35	7,54	5,33	0,04	4,19	_
	Pourcentage visé des actifs	100	45	11	29	11	3	_
31 mars 2006	Rendement	16,68	27,28	12,85	5,10	11,77	3,01	_
	Indice de référence de la catégorie	16,58	27,81	12,43	4,93	11,77	2,84	_
	Pourcentage visé des actifs	100	45	16	24	12	3	_
31 mars 2005	Rendement	8,89	11,82	6,71	5,29	11,32	2,46	_
	Indice de référence de la catégorie	8,51	11,47	6,38	5,01	10,68	2,22	_
	Pourcentage visé des actifs	100	45	16	24	12	3	_
31 mars 2004	Rendement	27,05	39,32	26,64	10,28	15,42	3,04	_
	Indice de référence de la catégorie	26,70	38,15	31,84	10,10	15,27	2,97	_
	Pourcentage visé des actifs	100	53	12	21	12	2	_

* La catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises a été constituée le 1er avril 2008. Le rendement des couvertures par superposition de devises correspond au rendement des fonds en fiducie à participation unitaire distincts créés dans le but d'effectuer des opérations de couverture de change pour le compte des clients. Le 30 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises. La couverture du risque de change demeure permise.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Caisse de retraite des juges

Tableau supplémentaire du rendement des composites – par catégorie d'actifs (*note 3*)

Chiffres annualisés pour les périodes indiquées

Période		Rendement brut de FRJ %	Actions %	Placements non traditionnels %	Obligations nominales %	Actifs indexés sur l'inflation %	Actifs à court terme %	Couverture par superposition de devises* %
10 ans	Rendement	8,13	9,23	8,06	6,24	8,29	2,55	–
	Indice de référence de la catégorie	7,74	8,94	7,32	5,95	8,14	2,22	_
9 ans	Rendement	6,21	6,32	6,17	5,80	7,53	2,49	–
	Indice de référence de la catégorie	5,82	6,10	4,89	5,50	7,37	2,14	_
8 ans	Rendement	5,87	5,65	6,10	5,87	7,07	2,49	_
	Indice de référence de la catégorie	5,49	5,45	4,71	5,56	6,96	2,13	_
7 ans	Rendement	4,41	2,88	5,17	5,98	6,41	2,42	_
	Indice de référence de la catégorie	3,99	2,59	3,65	5,65	6,29	2,02	_
6 ans	Rendement	3,71	1,39	4,14	6,02	7,50	2,12	_
	Indice de référence de la catégorie	3,32	1,05	3,01	5,70	7,37	1,67	_
5 ans	Rendement	4,30	2,65	3,85	5,83	7,82	1,62	(0,11)
	Indice de référence de la catégorie	3,90	2,29	3,35	5,45	7,57	1,09	(0,11)
4 ans	Rendement	10,93	13,10	10,33	5,99	10,23	1,32	0,47
	Indice de référence de la catégorie	10,47	12,71	10,54	5,21	9,77	0,76	0,47
3 ans	Rendement	8,09	7,53	9,94	6,63	9,62	1,30	_
	Indice de référence de la catégorie	7,45	7,03	7,93	6,42	9,54	0,91	_
2 ans	Rendement	6,94	4,54	10,09	7,25	9,04	1,40	_
	Indice de référence de la catégorie	6,25	3,89	8,21	7,12	9,02	0,98	_
1 an	Rendement	9,09	12,07	10,28	4,55	2,35	1,47	_
	Indice de référence de la catégorie	8,26	10,98	10,05	4,32	2,09	1,02	_

* La catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises a été constituée le 1er avril 2008. Le rendement des couvertures par superposition de devises correspond au rendement des fonds en fiducie à participation unitaire distincts créés dans le but d'effectuer des opérations de couverture de change pour le compte des clients. Le 30 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises. La couverture du risque de change demeure permise.

Les notes afférentes aux tableaux du rendement des composites en font partie intégrante.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux tableaux du rendement des composites

Dix exercices clos le 31 mars 2013

1. Activités

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « SGPNB ») est une société d'État de la province du Nouveau-Brunswick. La SGPNB a été nommée fiduciaire le 11 mars 1996, en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, et elle a assumé la responsabilité de la gestion des actifs de la Caisse de retraite dans les services publics (« FRSP »), de la Caisse de retraite des enseignants (« FRE ») et de la Caisse de retraite des juges (« FRJ ») (collectivement, les « Caisses », et individuellement, la « Caisse ») à partir du 1er avril 1996. Le 1er avril 1998, les actifs des Caisses ont été virés à des fonds en fiducie à participation unitaire créés par la SGPNB pour faciliter la gestion collective des placements et l'administration des actifs.

À partir du 1er avril 2008, des fonds en fiducie à participation unitaire distincts ont été constitués dans le but d'effectuer des opérations de couverture de change pour le compte de chaque Caisse, conformément à sa politique d'investissement. Ces portefeuilles de couvertures par superposition de devises sont de nature passive et ne visent pas à tirer parti de points de vue spéculatifs sur les taux de change. Le 30 juillet 2009, le conseil d'administration a approuvé l'élimination de la catégorie d'actifs de couverture par superposition de devises. La couverture du risque de change demeure permise.

Au 31 mars 2013, on compte 23 fonds en fiducie à participation unitaire actifs, chacun ayant son propre objectif d'investissement. Chaque Caisse détient des parts de ces fonds en fiducie à participation unitaire conformément à sa politique d'investissement.

2. Déclaration de conformité

La SGPNB déclare qu'elle se conforme aux normes Global Investment Performance Standards (« GIPS »®) et elle a préparé le présent rapport conformément à celles-ci. La SGPNB a fait l'objet d'une vérification indépendante pour les périodes allant du 1er décembre 1996 au 31 mars 2013.

La vérification a pour objet de déterminer si l'entité respecte toutes les exigences des normes GIPS® pour la construction des composites et si les processus et procédures de l'entité sont conçus de manière à calculer et à présenter les rendements conformément à ces normes. Le tableau du rendement des composites « Total des actifs sous gestion » a été examiné pour les périodes allant du 1er décembre 1996 au 31 mars 2013. Les rapports de vérification et d'examen du rendement sont disponibles sur demande.

Les tableaux supplémentaires du rendement des composites pour la Caisse de retraite dans les services publics, la Caisse de retraite des enseignants et la Caisse de retraite des juges ont fait l'objet d'une vérification indépendante pour les périodes allant du 1er décembre 1996 au 31 mars 2013. Les rapports de vérification et d'examen du rendement sont disponibles sur demande.

3. Composites

La SGPNB possède actuellement un indice composé, défini comme étant le total des actifs sous gestion, qui est présenté dans le tableau du rendement des composites. Le tableau du rendement des composites présente le rendement du total des actifs sous gestion pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2013. Tous les portefeuilles gérés par la SGPNB sont inclus dans ce composite.

La SGPNB a également présenté des tableaux supplémentaires du rendement des composites qui font état des rendements respectifs de ses trois clients soit, la Caisse de retraite dans les services publics, la Caisse de retraite des enseignants et la Caisse de retraite des juges. Les tableaux supplémentaires du rendement des composites par catégorie d'actifs présentent le rendement de chaque Caisse pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2013.

4. Calcul du rendement des placements des composites

D'autres renseignements sur les politiques et procédures de la SGPNB, aux fins du calcul et de la présentation des rendements, sont disponibles sur demande.

a) Pour les Caisses, les rendements des placements ont été calculés en appliquant une pondération en fonction du temps, selon les évaluations quotidiennes et les liens géométriques établis entre les rendements quotidiens afin de calculer les rendements périodiques. Les rendements des composites sont calculés à l'aide de la méthode du rendement global, selon les évaluations quotidiennes et les liens géométriques établis entre les rendements quotidiens afin de calculer les rendements périodiques.

b) Les rendements sont calculés selon la comptabilité à la date de transaction.

c) Les composites comprennent tous les comptes discrétionnaires générant des honoraires et gérés par la SGPNB.

d) Les rendements sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, soit en tenant compte de tous les dividendes, déduction faite des retenues à la source, intérêts (y compris les intérêts créditeurs sur les placements liquides à court terme) et gains et pertes réalisés et non réalisés au dernier jour ouvrable de l'exercice. Les rendements sont présentés avant déduction des frais de gestion des placements. Les rendements reflètent les commissions de courtage sur les transactions réalisées. Les rendements sont calculés en dollars canadiens.

4. Calcul du rendement des placements des composites (suite)

e) Les placements sont évalués à la juste valeur. L'établissement de la juste valeur dépend de l'utilisation de données d'évaluation ayant différents degrés de subjectivité. Les prix de marché observables sont les données les plus fiables pour l'évaluation de la juste valeur. Des prix de marché pour des placements identiques ou similaires dans des marchés non actifs, suivis de données comparables non cotées observables seraient moins fiables. Les données se fondant sur des facteurs subjectifs et n'étant pas observables sur un marché public sont les données les plus subjectives. Les données servant au calcul du rendement des composites se composent de ces quatre types de données. Les catégories d'actifs des placements indexés sur l'inflation ainsi que des placements non traditionnels comprennent certains actifs qui sont évalués au moyen de données moins fiables

   Chaque placement privé possède ses propres modalités et doit être évalué séparément. Chaque estimation de la juste valeur est très subjective et utilise des données d'évaluation qui ne sont pas observables sur un marché public. L'établissement de la juste valeur peut inclure diverses méthodologies d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, du multiple des bénéfices, des évaluations externes et des opérations comparables récentes.

f) Aux fins de l'établissement des présents tableaux du rendement des composites et des tableaux supplémentaires du rendement des composites, la SGPNB a classé ses placements dans des catégories d'actifs, notamment actions, placements non traditionnels, obligations nominales, actifs indexés sur l'inflation, actifs à court terme et couvertures par superposition de devises. Les placements indexés sur l'inflation comprennent les obligations à rendement réel. La catégorie d'actifs des placements non traditionnels comprend des actions négociées sur le marché, des placements immobiliers privés ou négociés sur le marché, des placements en infrastructures, des instruments dérivés négociés hors cote ainsi que des investissements dans des sociétés privées sous la forme de placements directs, de sociétés en commandite ou de structures de fonds de fonds.

   Les actifs immobiliers et d'infrastructure ont tendance à afficher une corrélation faible avec les catégories d'actions ou d'actifs à revenu fixe traditionnels. Ces actifs devraient couvrir le caractère inflationniste des passifs au titre des retraites. Plutôt que de regrouper ces actifs dans la catégorie d'actifs des placements non traditionnels de ces tableaux, la SGPNB les a regroupés dans les autres actifs indexés sur l'inflation dans ses états financiers annuels audités.

4. Calcul du rendement des placements des composites (suite)

g) Les rendements des indices de référence ont été calculés selon les indices suivants (suite):

Composition des indices de référence

Catégorie d'actif	Périodes postérieures à Janvier 2013 †	Janvier 2012 †† - Décembre 2012
Actions	Moyenne pondérée : 40,2 % Indice composé S&P/TSX 25,7 % S&P 500 34,1 % MSCI EAEO	Moyenne pondérée : 41,8 % Indice composé S&P/TSX 25,0 % S&P 500 33,2 % MSCI EAEO
Placements non traditionnels	Moyenne pondérée : 21,2 % Indice d'actions NAREIT 12,3 % MSCI EAEO 7,8 % S&P 500 18,4 % CPI + 4 % 1,7 % Taux des prêts à vue 22,9 % Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX 15,0 % Indice plafonné des fiducies de placement immobilier S&P/TSX 0,7 % Indice composé S&P/TSX	Moyenne pondérée : 23,9 % Indice d'actions NAREIT 11,6 % MSCI EAEO 8,3 % S&P 500 16,1 % CPI + 4 % 1,9 % Taux des prêts à vue 24,9 % Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX 13,3 % Indice plafonné des fiducies de placement immobilier S&P/TSX
Obligations nominales	78,7 % Indice universel des obligations gouvernementales DEX 21,3 % Indice DEX des entreprises	86,6 % Indice universel des obligations gouvernementales DEX 13,4 % Indice DEX des entreprises
Actifs indexés sur l'inflation	Indice des obligations à rendement réel DEX	Indice des obligations à rendement réel DEX
Actifs à court terme	Moyenne pondérée : 93,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX 7,0 % Taux des prêts à vue	Moyenne pondérée : 93,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX 7,0 % Taux des prêts à vue
Couverture par superposition de devises *	Portefeuille de couvertures par superposition de devises *	Portefeuille de couvertures par superposition de devises *

† En vigueur le 14 janvier 2013, l'indice composite S&P/TSX a été ajouté à l'indice de référence pour les placements non traditionnels.

†† En vigueur le 11 janvier 2012, l'indice plafonné des fiducies de placement immobilier S&P/TSX a été ajouté à l'indice de référence pour les placements non traditionnels alors que l'indice DEX des entreprises a été ajouté à l'indice des obligations nominales.

* Le rendement de l'indice de référence pour la catégorie d'actifs des couvertures passives par superposition de devises est égal aux rendements réels puisque la stratégie n'essaie pas de profiter de stratégies basées sur le change.

4. Calcul du rendement des placements des composites (suite)

g) Les rendements des indices de référence ont été calculés selon les indices suivants :

Composition des indices de référence

Catégorie d'actif	Novembre 2009 † - Décembre 2011	Avril 2008 †† - Octobre 2009
Actions	Moyenne pondérée : 44,6 % Indice composé S&P/TSX 23,4 % S&P 500 32,0 % MSCI EAEO	Moyenne pondérée : 45,8 % Indice composé S&P/TSX 22,7 % S&P 500 31,5 % MSCI EAEO
Placements non traditionnels	Moyenne pondérée : 26,7 % Indice d'actions NAREIT 9,0 % MSCI EAEO 7,0 % S&P 500 13,2 % CPI + 4 % 3,1 % Taux des prêts à vue 41,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX	Moyenne pondérée : 26,3 % Indice d'actions NAREIT 7,6 % MSCI EAEO 6,4 % S&P 500 8,1 % CPI + 4 % 2,8 % Taux des prêts à vue 37,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX 11,8 % Indice S&P GSCI
Obligations nominales	Indice universel des obligations gouvernementales DEX	Indice universel des obligations gouvernementales DEX
Actifs indexés sur l'inflation	Indice des obligations à rendement réel DEX	Indice des obligations à rendement réel DEX
Actifs à court terme	Moyenne pondérée : 93,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX 7,0 % Taux des prêts à vue	Moyenne pondérée : 93,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX 7,0 % Taux des prêts à vue
Couverture par superposition de devises *	Portefeuille de couvertures par superposition de devises *	Portefeuille de couvertures par superposition de devises *

† À compter du 1er novembre 2009, l'indice S&P GSCI a été retiré de l'indice de référence pour les placements non traditionnels.

†† À compter du 1er avril 2008, des indices en dollars canadiens ont été instaurés aux fins de l'exposition aux titres internationaux, et parallèlement, une stratégie de couverture par superposition de devises a été adoptée pour chaque Caisse. L'indice de référence MSCI EAEO a remplacé les indices MSCI Europe et Nikkei 225; et l'indice S&P 500 a remplacé le Russell 2000.

* Le rendement de l'indice de référence pour la catégorie d'actifs des couvertures passives par superposition de devises est égal au rendement réel puisque la stratégie n'essaie pas de profiter de stratégies basées sur le change.

4. Calcul du rendement des placements des composites (suite)

g) Les rendements des indices de référence ont été calculés selon les indices suivants :

Composition des indices de référence

Catégorie d'actif	Septembre 2007† – Mars 2008	Février 2007†† – Août 2007	Janvier 2006 ††† – Janvier 2007
Actions	Moyenne pondérée : 45,2 % Indice composé S&P/TSX 22,9 % S&P 500 8,3 % Nikkei 225 23,6 % MSCI Europe 0,0 % Russell 2000	Moyenne pondérée : 48,4 % Indice composé S&P/TSX 17,2 % S&P 500 4,3 % Russell 2000 9,2 % Nikkei 225 20,9 % MSCI Europe	Moyenne pondérée : 48,4 % Indice S&P/TSX 17,4 % S&P 500 4,3 % Russell 2000 9,3 % Nikkei 225 20,6 % MSCI Europe
Placements non traditionnels	Moyenne pondérée : 28,1 % Indice d'actions NAREIT 0,9 % Indice composé S&P/TSX 5,1 % S&P 500 6,3 % MSCI Europe 5,6 % CPI + 4 % 13,8 % Indice S&P GSCI 2,8 % Taux des prêts à vue 37,4 % Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX	Moyenne pondérée : 26,9 % Indice d'actions NAREIT 1,0 % Indice composé S&P/TSX 4,5 % S&P 500 4,4 % MSCI Europe 3,4 % CPI + 4 % 15,2 % Indice S&P GSCI 3,1 % Taux des prêts à vue 41,5 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod	Moyenne pondérée : 26,9 % Indice d'actions NAREIT 1,1 % Indice S&P/TSX 4,7 % S&P 500 4,5 % MSCI Europe 3,7 % CPI + 4 % 14,4 % Indice S&P GSCI 3,1 % Taux des prêts à vue 41,6 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod
Obligations nominales	Indice universel des obligations gouvernementales DEX	Indice universel des obligations gouvernementales Scotia McLeod	Indice universel des obligations gouvernementales Scotia McLeod
Actifs indexés sur l'inflation	Indice des obligations à rendement réel DEX	Indice des obligations à rendement réel Scotia McLeod	Indice des obligations à rendement réel Scotia McLeod
Actifs à court terme	Moyenne pondérée : 93,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod 7,0 % Taux des prêts à vue	Moyenne pondérée : 93,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod 7,0 % Taux des prêts à vue	Moyenne pondérée : 93,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod 7,0 % Taux des prêts à vue

† À compter du 6 novembre 2007, TSX Inc. a modifié les noms de certains indices de référence : l'indice universel des obligations gouvernementales Scotia McLeod est devenu l'indice universel des obligations gouvernementales DEX, l'indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod est devenu l'indice des bons du Trésor à 91 jours DEX et l'indice des obligations à rendement réel Scotia McLeod est devenu l'indice des obligations à rendement réel DEX.

†† À compter du 19 mars 2007, les indices d'actions à petite et moyenne capitalisation S&P/TSX ont été remplacés par l'indice complémentaire S&P/TSX, à la suite de l'annonce de S&P voulant que l'indice d'actions à petite capitalisation S&P/TSX serait séparé de l'indice composé S&P/TSX. L'indice complémentaire S&P/TSX inclut les éléments restants de l'indice composé S&P/TSX.

††† En janvier 2007, l'indice d'actions S&P/TSX a été remplacé, aux fins de référence, par l'indice composé S&P/TSX, à la suite de la réalisation de recherches approfondies sur l'inclusion des fiducies de revenu dans la composition de cet indice, ainsi qu'en raison de la baisse de l'importance, dans la composition, des sociétés constituant l'indice d'actions seulement.

4. Calcul du rendement des placements des composites (suite)

g) Les rendements des indices de référence ont été calculés selon les indices suivants :

Composition des indices de référence

Catégorie d'actif	Janvier 2005† – Décembre 2005	Janvier 2004 – Décembre 2004	Avril 2003 – Décembre 2003
Actions	Moyenne pondérée : 48,2 % Indice S&P/TSX 17,4 % S&P 500 4,4 % Russell 2000 9,3 % Nikkei 225 20,7 % MSCI Europe	Moyenne pondérée : 57,1 % Indice composé S&P/TSX 13,7 % S&P 500 3,4 % Russell 2000 7,3 % Nikkei 225 16,5 % MSCI Europe 0,4 % Taux des prêts à vue 1,6 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod	Moyenne pondérée : 64,0 % Indice composé S&P/TSX 8,0 % S&P 500 2,0 % Russell 2000 9,0 % Nikkei 225 17,0 % MSCI Europe
Placements non traditionnels	Moyenne pondérée : 27,4 % Indice d'actions NAREIT 2,4 % Indice S&P/TSX 4,3 % S&P 500 2,8 % MSCI Europe 4,9 % CPI + 4 % 12,8 % Indice S&P GSCI 3,2 % Taux des prêts à vue 42,2 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod	Moyenne pondérée : 29,9 % Indice d'actions NAREIT 3,9 % Indice composé S&P/TSX 7,7 % S&P 500 3,1 % MSCI Europe 0,7 % CPI + 4 % 2,4 % Taux annuel de 7,12 % 10,5 % Taux des prêts à vue 41,8 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod	Moyenne pondérée : 33,0 % Indice d'actions NAREIT 17,0 % Indice composé S&P/TSX 30,0 % S&P 500 5,0 % FTSE-100 5,0 % DAX 5,0 % CAC-40 5,0 % MIB-30
Obligations nominales	Indice universel des obligations gouvernementales Scotia McLeod	Indice universel des obligations gouvernementales Scotia McLeod	Indice universel des obligations gouvernementales Scotia McLeod
Actifs indexés sur l'inflation	Indice des obligations à rendement réel Scotia McLeod	Indice des obligations à rendement réel Scotia McLeod	Indice des obligations à rendement réel Scotia McLeod
Actifs à court terme	Moyenne pondérée : 93,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod 7,0 % Taux des prêts à vue	Moyenne pondérée : 80,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod 20,0 % Taux des prêts à vue	Moyenne pondérée : 80,0 % Indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia McLeod 20,0 % Taux des prêts à vue

† À compter du 19 décembre 2005, l'indice composé S&P/TSX a été remplacé, aux fins de référence, par l'indice d'actions S&P/TSX, en raison de l'inclusion prévue de titres de fiducies de revenu dans l'indice composé.

4. Calcul du rendement des placements des composites (suite)

h) Les rendements par catégorie d'actifs incluent les rendements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont détenus dans chaque catégorie d'actifs de chacune des Caisses. Le chef des placements de la SGPNB établit les pondérations des catégories d'actifs pour chaque Caisse, selon les tolérances définies dans les politiques d'investissement formulées par le conseil d'administration de la SGPNB.

i) Les rendements des composites présentés dans les tableaux ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs. Le lecteur doit aussi savoir que l'application d'autres méthodes de calcul du rendement pourrait donner des résultats différents et que les résultats pour différents comptes particuliers et différentes périodes peuvent varier par rapport aux rendements des composites présentés. Les comparaisons des rendements d'investissement devraient tenir compte des circonstances qualitatives et ne doivent être faites qu'avec des portefeuilles dont les objectifs sont généralement semblables.

j) Aux fins du calcul et de la présentation des rendements des composites, la SGPNB n'est pas au fait de circonstances selon lesquelles la présentation adoptée n'est pas conforme aux lois et aux règlements d'une province ou d'un territoire du Canada où elle exerce ses activités.

5. Instruments dérivés et positions vendeur

Des contrats à terme standardisés, des contrats de change à terme, des options standardisées et hors cote, des swaps ainsi que des positions vendeur sont utilisés dans le cadre des activités de gestion de placements de chaque Caisse.

Ces instruments dérivés sont utilisés à diverses fins, notamment :

- pour simuler un placement sur un marché boursier donné, mais avec des coûts de transaction plus bas;
- pour améliorer les rendements;
- pour modifier les flux de trésorerie liés à un placement;
- pour assurer une couverture contre des pertes éventuelles en raison de variations des taux de change ou des cours des actions.

Pour les instruments dérivés susmentionnés, la SGPNB a défini des critères, des politiques et des procédures d'investissement concernant l'ampleur et l'usage de ces instruments pour gérer les rendements et atténuer les risques de marché, de crédit, de change et de taux d'intérêt.

6. Honoraires de gestion des placements

Les rendements sont présentés avant la déduction des honoraires de gestion des placements. Aux termes des GIPS®, les honoraires doivent être présentés avec les tableaux du rendement des composites afin que le lecteur puisse évaluer l'incidence des honoraires sur les rendements réalisés.

En vertu de la loi, la SGPNB recouvre ses charges auprès des Caisses dont elle est la fiduciaire.

Le tableau qui suit résume les charges réelles (en milliers de dollars) qui ont été imputées à l'égard des actifs sous gestion pour les 10 exercices précédents :

	Charges				
Exercice clos le	SGPNB $	Fournisseurs tiers $	Total $	Actifs moyens sous gestion pour la période $	Charges (en points de base)
31 mars 2013	8 923	3 479	12 402	9 752 744	12,7
31 mars 2012	8 385	3 948	12 333	9 245 658	13,3
31 mars 2011	8 083	3 599	11 682	8 709 808	13,4
31 mars 2010	7 919	3 490	11 409	7 679 922	14,9
31 mars 2009	7 496	3 984	11 480	7 859 875	14,6
31 mars 2008	7 813	4 776	12 589	8 698 211	14,5
31 mars 2007	6 730	4 553	11 283	8 399 321	13,4
31 mars 2006	5 894	3 104	8 998	7 567 806	12,0
31 mars 2005	5 708	3 140	8 848	6 801 052	13,0
31 mars 2004	6 099	2 904	9 003	5 917 778	15,0

7. Sous-conseillers

La SGPNB conclut des accords aux termes desquels certains actifs inclus dans les catégories des actions et des placements non traditionnels sont gérés par des sous-conseillers. Le taux de rendement généré par les actifs gérés par les sous-conseillers sont inclus dans la présentation du rendement des composites de la SGPNB pour les dix exercices clos le 31 mars 2013 puisque celle-ci peut choisir librement ses sous-conseillers.